



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **11-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 28 mars 2007

Le vingt huit mars deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 22 mars 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 13 Votants :

Présents : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Jérôme MERLE, Marcel REPELLIN, Pierre BELLOC, Jeanine CARRIER, Jacques GAUTHIER, Guy EYBERT-GUILLON, Martine BROUZET, CARREL René, Amédée MATRAIRE, Christian COIGNÉ, Jacqueline CHAPUIS

Absents excusés : Denis Roux, Fernand Arnéodo, Marie-agnès Suchel, Guy Jullien, Laurent Duclot

Président de séance : Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Martine BROUZET

Rappel du quorum : 9

Objet : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS**

Restructuration de la salle Belledonne, complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset.

Approbation de l'élément Avant Projet Sommaire

eRapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et L2122-21

Le Vice-président rappelle l'historique du projet de restructuration de la salle Belledonne du complexe sportif Aristide Bergès à Seyssinet-Pariset.
Conformément au tableau ci-dessous

Dates de la délibération	Objet
7 décembre 2005	Validation du principe de restructuration
7 décembre 2005	Validation du programme
7 décembre 2005	Validation de la procédure de concours et de la composition du jury de concours
8 février 2006	Définition du dossier de concours
8 février 2006	Lancement de la publicité pour la consultation
25 octobre 2006	Choix du lauréat
6 décembre 2006	Définition de la maîtrise d'œuvre et signature du marché

Monsieur le Vice-Président présente le dossier d'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) établi par le Maître d'Oeuvre et prenant en compte les différents souhaits et remarques exprimés, document soumis à l'approbation du Comité Syndical.

Le projet répond aux éléments du programme. Cependant, suite à un diagnostic de la charpente métallique et des fondations existantes, demandé par le maître d'œuvre et notamment le bureau d'études structures, il s'est avéré qu'un renforcement de la charpente et une purge des fondations étaient nécessaires. Ces travaux, non prévus au programme, entraînent une plus-value sur le montant du projet.

Le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est égal à 1 998 000.00 € HT, en valeur décembre 2005, soit 123 000.00 € HT d'augmentation(+6.56 %) par rapport au concours.

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à prendre connaissance des différents documents d'APS.

Après débat, le comité syndical :

- ✓ APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Sommaire (A.P.S) à programme constant et l'estimation prévisionnelle des travaux proposée, soit 1 998 000.00 € HT
- ✓ DEMANDE l'établissement de l'Avant-Projet Détaillé ;

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 2 avril 2007

Le Président,

Marcel REPELLIN